



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travail, emploi et santé

Question écrite n° 9937

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social de lui indiquer le nombre d'œuvres d'art contemporain acquises par ses services depuis 2010 ainsi que le coût de ces acquisitions. Il souhaite connaître les critères de choix et les modalités de décision pour les acquisitions d'œuvres d'art, ainsi que l'usage qui est fait de ces œuvres.

Texte de la réponse

Aucune oeuvre d'art contemporain n'a été acquise pour le compte du ministère chargé du travail depuis 2010. En revanche, la direction de l'administration générale et de la modernisation des services (DAGEMO) en qualité de détenteur dépositaire, demande des prêts d'oeuvres auprès du ministère de la culture, service du mobilier national et du centre national des arts plastiques (CNAP), fonds national d'art contemporain (FNAC), pour les hôtels des ministres.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9937

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6446

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2323